

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LESIGNY

**MERCREDI 30 MAI 2024**

Les membres du conseil municipal se sont réunis le Lundi 30 Mai 2024 à 18h30 à la salle de la Mairie sous la Présidence de Daniel 1er Adjoint en session ordinaire.

**Etaient présents** : M. D LEROY, P PICARD, S BLUET, D TREMBLAIS, A MENARD, P BEAUVAIS  
C VOYEZ, S SEMPERE, P ENGRAND,

**Absent excusé** : M. S MAINGAULT

**Absent non excusé** : M. JN COLIN

**Pouvoir** : M. S MAINGAULT ayant donné pouvoir à M. P PICARD

Monsieur le Président Daniel LEROY ouvre la séance à 18h30.

## **NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Alain MENARD a été élu secrétaire de séance

## **APPROBATION DES PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS ET 04 AVRIL 2024**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SIGNATURE DU SECRETAIRE DE SEANCE	SIGNATURE DU PRESIDENT DE SEANCE
PV DU 27 MARS 2024	10			PASCAL ENGRAND	DANIEL LEROY
	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SIGNATURE DU SECRETAIRE DE SEANCE	SIGNATURE DU PRESIDENT DE SEANCE
PV DU 04 AVRIL 2024	10			JEAN NOEL COLIN	DANIEL LEROY

## **ORDRE DU JOUR**

Approbation des Procès-verbal du 27 Mars et du 04 Avril 2024

Aménagement de la Route de Coussay les Bois

Réparation Horloge de l'Eglise

Virement de crédit

Devis travaux enfouissement rue de Bibiche

Devis travaux renforcement au Port d'Alogny

Tableau des Elections Européennes

Délibération vente de cailloux à Mme DECHARTRE Mireille

Délibération Zone d'Accélération Energies Renouvelable

## **Proposition d'achat de terrain au lotissement par Vienne Habitat et MCH**

### **Questions diverses :**

- **Surveillant de baignade**
- **Route de La Roche posay**
- **Passage du jury Villes et Villages fleuris**
- **Valorisation de la Vallée de la Creuse**
- **Escales Musicales le 06 Juillet 2024 avec le groupe EL TRIOR**
- **Rencontre avec Mme Boirel le 27 Mai 2024**
- **Projet éolien de Bossay-Yzeures**

## **DELIBERATION CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE COUSSAY LES BOIS**

Le Président de séance informe les membres du conseil municipal suite au projet de travaux de sécurisation routière de l'entrée du centre bourg arrivant de la route de Coussay les Bois. Nous avons consulté trois entreprises qui sont La COLAS, VERNAT et le SIMER afin d'élaborer des devis pour la réalisation de ce projet. Les entreprises VERNAT et SIMER préconisent la pose d'un ralentisseur dans leur projet comme demandé, alors que l'entreprise COLAS m'était en avant la pose de coussins Berlinois. Le projet des travaux de sécurisation routière de la route de Coussay les Bois consiste à la pose d'un plateau ralentisseur, deux chicanes et une limitation de vitesse à 30 km/heure à partir du panneau de l'entrée de l'agglomération. Nous avons reçu en mairie les offres de prix qui correspondent à l'entreprise VERNAT pour un montant de 24 312.24€ TTC et l'entreprise SIMER pour un montant de 21 529.49€ TTC.

*M. SEMPERE fait part du problème du marquage qui n'adhère pas et s'efface au lieu-dit « Les Froux ».*

*M. PICARD P fait remarquer que les études auprès du SIMER ne sont pas payantes s'ils effectuent les travaux.*

*M. TREMBLAIS D. répond que nous devons notifier au SIMER de refaire la peinture et de suivre l'évolution des travaux.*

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de confier les travaux de sécurisation routière de l'entrée du Bourg de la route de Coussay les Bois à l'entreprise SIMER pour un coût des travaux s'élevant à 21 529.49€ TTC qui et autorisent Monsieur le Président de séance à signer tous documents s'y rapportant.

## **DELIBERATION CONCERNANT LA REPARATION DE L'HORLOGE**

Le président de séance informe le conseil municipal que suite à la panne survenue sur l'horloge de l'église de la commune, une demande a été faite à l'entreprise BODET pour effectuer un devis pour la remise en service du cadran de la façade. Le coût s'élevant à 1320.00€ TTC consistera à remplacer le moteur de renvoi actuel commandant le cadran ouest par une minuterie électrique installée à l'arrière du cadran et raccordée sur la minuterie mécanique.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à 8 voix Pour et 2 Abstentions (M. MENARD Alain et M. LEROY Daniel), d'effectuer la réparation du cadran de façade de l'horloge ouest de l'église par l'entreprise BODET pour la somme de 1320.00 € TTC et qui autorisent Monsieur le Président de séance à signer tous les documents s'y référant.

## **VIREMENT DE CREDIT**

Monsieur Le Président informe les membres du conseil municipal que suite à la demande de changement du moteur de l'Horloge, il convient de prendre différents virements de crédit :

Compte 2315/070 : - 1320

Compte 21318/071 : + 1320

Compte 2152/148 = - 3000

Compte 21318/071 : + 3000

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité le virement de crédit ci-dessus et autorisent Monsieur Le Président de séance à signer tous les documents s'y rapportant.

### **DELIBERATION SUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RUE DE BIBICHE A LESIGNY SUR CREUSE**

Monsieur le président de séance informe le conseil municipal que suite au dernier Conseil en date du 04 Avril 2024 concernant une proposition de programme FACE 2025 pour les travaux d'enfouissement de la ligne électrique de la Rue de Bibiche.

Pour cette opération, une convention d'assistance à maîtrise d'Ouvrage, incluse dans le chiffrage ci-dessous.

Le coût global de cette opération est estimé à 46 500.00 € HT.

Le schéma de financement est établi suivant les modalités définies par le CAS FACE soit :

FACE	80.00% par rapport au montant total soit 37 200.00 € HT
Commune de Lésigny sur Creuse	20.00% par rapport au montant total soit 9 300.00 € HT

*M. TREMBLAIS fait part qu'il faut monter un programme complet et que toutes les entreprises (ENEDIS, ORANGE) se mettent en accord pour que les différents travaux soient réalisés ensemble.*

#### **PROJET DE DELIBERATION**

Monsieur le président de séance informe le conseil municipal que suite au dernier Conseil en date du 04 Avril 2024 concernant une proposition de programme FACE 2025 concernant les travaux d'enfouissement de la ligne électrique de la Rue de Bibiche.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal votent à l'unanimité afin de donner un accord de principe en vue de s'inscrire au programme FACE 2025 et autorisent Monsieur Le Président à signer tous documents se rapportant à ce programme.

### **DELIBERATION SUR LES TRAVAUX DU RENFORCEMENT DU PORT D'ALOGNY**

Monsieur le président de séance informe le conseil municipal, concernant les travaux de renforcement sur le réseau basse tension issu du poste DP « Port d'Alogny » sur la commune de Lésigny. Ces travaux, dont la réalisation est prévue au titre de l'électrification rurale 2025, sous-programme Renforcement, ont pour objet l'amélioration de la desserte en énergie électrique de ce secteur.

Pour cette opération, une convention d'assistance à maîtrise d'Ouvrage, incluse dans le chiffrage ci-dessous.

Le coût global de cette opération est estimé à 14 000.00 € HT.

Le schéma de financement est établi suivant les modalités définies par le CAS FACE soit :

FACE	80.00% par rapport au montant total soit 11 200.00 € HT
Commune de Lésigny sur Creuse	20.00% par rapport au montant total soit 2 800.00 € HT

#### **PROJET DE DELIBERATION**

Monsieur le président de séance informe le conseil municipal qu'il a reçu de ENEDIS une proposition concernant le renforcement du réseau basse tension issu du Poste DP « Port d'Alogny » à Lésigny sur Creuse.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal votent à l'unanimité afin de donner un accord de principe en vue de s'inscrire au programme FACE 2025 et autorisent Monsieur Le Président à signer tous documents se rapportant à ce programme.

## **DELIBERATION VENTE DE CAILLOUX MME DECHARTRE MIREILLE**

Monsieur le président informe les membres du conseil municipal que suite à l'achat de cailloux que la commune a effectuée, Mme Dechartre Mireille nous a demandé de lui vendre 4M3 de cailloux, à titre exceptionnel, il sera émis un titre de recette pour effectuer le paiement à la trésorerie. Le montant de cette vente de cailloux s'élève à 182 € TTC.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'accepter l'émission d'un titre de recette pour le paiement de la vente de 4M3 de cailloux à Mme Dechartre Mireille.

## **DELIBERATION ZONE D'ACCELERATION ENERGIES RENOUVELABLE**

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Vu l'article 15 de ladite Loi qui demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables,

Ladite Loi permet aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR). Les ZAE nR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée (L141-5-3 du code de l'énergie). Les communes identifient par délibération du conseil municipal, après concertation du public selon les modalités qu'elles déterminent librement :

Vu la concertation organisée avec la population de la commune via la diffusion du bulletin communal.

Le rapporteur précise que :

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu.

Le conseil municipal précise que pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables. Chaque projet fera l'objet d'une instruction en bonne et due forme.

La commune a l'obligation de transmettre la délibération relative aux zones d'accélération au référent préfectoral aux énergies renouvelables et au Président de l'EPCI dont il est membre.

Le rapporteur fait le bilan de la concertation du public :

Les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAE nR pour le développement des énergies renouvelables ont été mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- par un courrier explicatif accompagné d'une carte de la commune indiquant les zones identifiées par le biais de la diffusion du bulletin communal et consultable en mairie
- le bilan de la concertation, annexé à la présente décision, est synthétisé ci-après :

Les ZAE nR proposées après la concertation sont les suivantes :

- Zone de méthanisation comme présentée sur la carte en annexe
- Ombrières sur les parkings de la salle des fêtes et de l'école
- Solaire photovoltaïque sur bâtiment : présentées sur la carte en annexe
- Solaire photovoltaïque au sol : présentées sur la carte en annexe
- Aucune implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune

Le rapporteur propose donc au conseil municipal d'émettre un avis favorable aux ZAEnR proposées ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré,

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées définies ci-avant et figurant en annexe à la présente délibération, ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après, ainsi que sur les cartes annexées à la présente décision :

- VALIDE la transmission de la cartographie par le maire ou son représentant de transmettre, au référent préfectoral, au référent ZAEnR et au référent de l'EPCI

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver Les Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR) sur la commune et autorisent Monsieur le Président de séance à signer tous documents s'y rapportant.

### **TERRAINS DU LOTISSEMENT**

Monsieur le Président de séance expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu la visite de Vienne Habitat et de la société MCH pour la construction de 4 pavillons (2 avec 2 chambres et 2 avec 3 chambres) sur 2 terrains du lotissement ; Ils prennent en charge la viabilisation des deux terrains qu'ils séparent.

Leur proposition pour l'achat des deux terrains est de 15 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal repoussent à l'unanimité la proposition de la vente des terrains cadastrés ZD 332 et 337 au prix de 15 000 € et autorisent Monsieur Le Président de séance à signer tous les documents s'y rapportant.

### **SURVEILLANT DE BAIGNADE**

Monsieur Le Président de séance informe les membres du conseil municipal que suite aux annonces passées sur les réseaux sociaux, panneau pocket, site internet et pôle emploi, nous avons reçu une candidature, il s'agit de M. Marius CHARRON, pour le poste de surveillant de baignade à la plage de Lésigny au Bout du pont à compter du 01 Juillet jusqu'au 31 Août 2024. Il sera rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> Echelon du grade des opérateurs des activités physiques et sportives. Le contrat sera effectué auprès du Centre de Gestion de la vienne.

### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la candidature de

M. CHARRON au poste de surveillant de baignade à la plage de Lésigny pour la période du 01 Juillet au 31 Août 2024 et autorisent Monsieur Le Président de séance à signer tous documents s'y rapportant.

### **QUESTIONS DIVERSES**

## Questions Diverses

### - Surveillant de Baignade

Nous avons reçu la candidature de Madame Julie BLUTEAU fin Avril, M Daniel Leroy, Mme Sophie Bluet et M Patrick Picard se sont entretenus avec Mme Bluteau en mairie en date du 03 Mai 2024 pour la proposition du contrat de travail pour le poste de surveillant de baignade à la plage de Lésigny pour la période estivale juillet et août 2024. En date du 10 Mai 2024 Mme Julie BLUTEAU, nous a contacter en mairie pour nous informer qu'elle déclinait l'offre de travail pour un autre emploi au sein de sa commune.

BNSSA un habitant de la commune serait intéressée par le poste (Parole laissée à Serge SEMPERE)

### - Route de La Roche-Posay

Les travaux de débardage ont commencé ces deux dernières semaines et la route de Lésigny / La Roche-Posay est ouverte à la circulation à compter de ce jour de conseil.

- Le jury des Villes et Villages Fleuris passera dans notre commune le Mardi 04 Juin 2024 à 9h00.

- M Alain MENARD informe le conseil que le schéma de développement touristique 2024-2030 de Grand Châtellerault inclura la Vallée de la Creuse et donc les communes riveraines.

- Les Escales Musicales se déroulera sur notre commune le Samedi 06 Juillet 2024 avec le groupe EL TRIOR.  
Rencontre avec Mme BOIREL le 27 Mai 2024.

- Projet Eolien de Bossay-Yzeures Energies.

- Demande d'achat du terrain ZH 28 (Plan cadastral) : Ce projet sera débattu lors du prochain conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.